

# UNION BURUNDAISE DES JOURNALISTES



---

## Rapport sur les violations des droits de journalistes au Burundi

---

---

## Rapport du Deuxième Trimestre 2018

**Alex**

**30/06/2018**

Ce rapport traite des violations des journalistes burundais  
durant le deuxième trimestre 2018

## **Introduction**

L'un des événements majeurs de ce deuxième trimestre de l'année 2018 aura été l'organisation du referendum constitutionnel le 17 Mai. A l'approche de ce grand rendez-vous, un climat de peur s'est installé dans le pays, rendant du coup difficile la couverture de la campagne et le vote d'une manière professionnelle.

Appuyé par son organe répressif, c'est le moment de le dire, qui se trouve être le Conseil National de la communication, le gouvernement a de nouveau serré l'étau sur les médias. Le conseil national de la communication a en effet pris plusieurs décisions à l'encontre des médias telle que la suspension de certains médias internationaux (la BBC et la VOA) pour une longue période de six mois, des avertissements et mis en garde pour d'autres mais aussi des convocations intempestives des responsables des organes de presse.

L'ingérence de l'administration et des services de l'ordre dans le travail des journalistes n'est pas non plus une pratique abandonnée. Malgré les nombreuses rencontres du CNC avec les professionnels des médias et des responsables administratifs, les administrations restent très regardantes sur le travail des journalistes. Depuis 2015, les journalistes, quoi qu'ils fassent, restent considérés comme des ennemis de la nation à surveiller et encadrer pour qu'ils ne ternissent pas l'image de la province qu'ils visitent. Et cette situation est loin de changer.

### **A. Intimidation des journalistes sur terrain et ingérence de l'administration**

A l'approche du referendum constitutionnel, le gouvernement et ses différentes institutions particulièrement l'administration et les forces de sécurité, ont pesé de tout leur poids sur le travail des professionnels des médias. Comme le montrent ces cas de figure qui suivent et qui ne sont malheureusement que des illustrations, les intimidations des journalistes sur terrain n'ont pas baissé d'un iota.

**1.** Le correspondant de la voix de l'Amérique dans la région Nord du Burundi, Jean Bosco Ndarurinze, a été sommé le 8 mai 2018 de quitter un évènement organisé par le parti au pouvoir, le CNDD –FDD à Kirundo, lors de la campagne pour le référendum du 17 mai 2018. Les services de sécurité ont confisqué son matériel qui lui a été rendu mais avec un ordre formel d'effacer tout ce qu'il avait déjà pris.

Cela faisait suite à la suspension de son organe de presse par le conseil national de la communication. Pourtant le président du C NC a plus d'une fois insisté auprès des responsables administratifs et autorités du pays pour qu'ils laissent les journalistes continuer à faire leur métier, expliquant que seules les fréquences ont été suspendues. Mais cela est resté lettre morte.

**2.** Le journaliste de la radio Isanganiro et correspondant de la Voix d'Amérique, Pacifique Cubahiro et son cameraman, ont été aussi momentanément arrêtés à Cibitoke le 12 Mai 2018 alors qu'ils tentaient de couvrir l'attaque de Ruhagarika qui a fait plus d'une vingtaine de morts. Leur matériel fut saisi et leur fut restitué à condition d'effacer tout ce qu'ils avaient déjà enregistré.

**3.** Alors que les médias publics bénéficiaient quelque peu de l'indulgence de l'administration, il a été empêché aux journalistes du quotidien le Renouveau du Burundi de couvrir le retrait des cartes d'électeurs le 9 Mai à Bujumbura.

**4.** Le correspondant du groupe de presse Iwacu au sud du pays, Félix Nzorubonanya, s'est vu refuser le droit de couvrir une rencontre des partis politiques organisée par l'administration de Rumonge le 10 Avril 2018. Le conseiller administratif et social de l'administrateur de Rumonge lui a ordonné de sortir arguant qu'il n'a pas demandé l'autorisation de couvrir l'évènement. Il accuse le journaliste d'avoir pris des photos sans s'être identifié auparavant et sans avoir l'autorisation. Le journaliste s'est senti humilié et scandalisé par cette mesure illégale car la couverture de tels évènements ne nécessite pas l'autorisation de personne, fût-elle, un responsable administratif zélé. Mais l'administration de Rumonge n'est pas à ses débuts dans l'ingérence dans le travail des journalistes. Trois journalistes du groupe de presse iwacu, la radio locale Izere, et de la radio Isanganiro avaient eux aussi vu refuser l'entrée à la prison centrale de Rumonge lors de la libération des prisonniers bénéficiaires de la grâce présidentielle

5. Lors du rapport du mois de Mars, il avait été fait mention de la mise en place d'une synergie de médias par le ministre de la communication d'alors Nestor Bankumukunzi. On soulignait aussi les risque de dérapages qui ne pourraient pas manquer dans la mesure où cette synergie était pilotée par le Directeur général au ministère de la communication. A l'heure du bilan, l'autoglorification du ministère quant à la réussite de cette synergie semble bien loin des réalités sur le terrain.

- La synergie n'a pas pu en effet rapporter les différentes violations de la loi, les exactions commises à l'encontre des militants de l'opposition, etc.
- Des journalistes n'ont pas pu avoir accès aux bureaux de vote, comme à Bugendana en province de Gitega, au centre du pays.
- Ils n'ont pas non plus eu accès aux procès-verbaux signés par tous les mandataires. Des irrégularités constatées n'ont pas pu être rapportées par des reporters qui craignaient pour leur sécurité.
- Le groupe de presse Iwacu a été épinglé par le CNC dans ses monitorings. Le CNC a dû penser que tous les organes de presse écrite en synergie devaient diffuser une même information. Or, le groupe Iwacu qui avait des envoyés spéciaux dans des endroits où la synergie n'avait pas de reporters, a pu constater des irrégularités, ce qui n'a pas plu au CNC qui tenait absolument à ce que ce soit lui qui pilote la synergie, comme en 2015.
- Il faut aussi dire que des journalistes de DW qui étaient à Kigali et qui avaient reçu l'accréditation du CNC n'ont pas pu couvrir le référendum. Visiblement, le gouvernement tenait absolument à ce que les choses se passent à huis clos. Des enquêtes menées auprès des votants après le référendum ont confirmé en effet que les résultats du référendum ont été manipulés.
- Sous la direction du nouveau président du CNC, Nestor Bankumukunzi ancien ministre en charge des médias, cette mainmise du gouvernement sur les professionnels des médias pourrait être légalisée car parmi ses priorités se trouve justement la distribution des cartes de presse aux professionnels de médias, une distribution qui se fera sans que les organisations des professionnels des médias aient leur mot à dire. L'attribution pourrait être discriminatoire et ceux que le pouvoir ne porte pas au cœur n'auront certainement pas la carte.

## **B. Musèlement des médias par le conseil national de la communication**

Le zèle du conseil national de la communication s'est illustré au cours de ce trimestre par des prises de décision à l'encontre des médias.

### **1. Suspension de l'interactivité à Iwacu et mise en garde à d'autres médias**

Le 11 Avril 2018, suspension de la rubrique commentaire du groupe de presse Iwacu pour trois mois. Dans une conférence de presse, l'ancien président du CNC Karenga Ramadhan annonçait que certains commentaires violent les règles du métier. Pour des journaux en ligne, interdire l'interactivité revient à réintroduire ce que certains analystes de médias appellent "des seigneurs de l'information" que subissent les destinataires de l'information. Une pratique propre aux médias gouvernementaux.

Le même conseil a mis en garde le groupe de presse iwacu et le quotidien gouvernemental Le Renouveau pour la publication des communiqués en Anglais en violation de leurs cahiers de charges signés avec le CNC.

Mise en garde également contre la Radio Culture, pour le non-respect des règles du métier lors des animations d'antennes.

### **2. Suspension des radios BBC et VOA**

Le CNC a pris le 4 mai 2018, la décision de suspendre les fréquences de la VOA et la BBC pour une durée de six mois à dater du 7 mai 2018.

La BBC est accusée de manquements à la loi régissant la presse et à la déontologie professionnelle. Cela fait suite à une plainte déposée par le gouvernement après la diffusion d'une interview du défenseur des droits de l'homme Pierre Claver Mbonimpa. Dans sa note aux médias le 4 mai, Karenga Ramadhan, a accusé la BBC d'avoir fait fi de la note de mise en garde lui envoyée le 16 mars dans laquelle il invitait la BBC à prendre en compte les principes d'équilibre de l'information et de vérification rigoureuse des sources dans le traitement des informations sur le Burundi. Cette mise en garde a été prise dans la foulée d'un reportage du 12 mars 2018, qui, selon les services de monitoring, portait préjudice à la cohésion nationale.

Le gouvernement a été surtout outré par l'interview de Pierre Claver Mbonimpa le 28 avril 2018 dont les propos ont été jugés « déplacés, exagérés et non vérifiés, portant atteinte à la réputation du chef de l'Etat ».

La VOA a quant à elle, été suspendue le même jour pour avoir violé les dispositions de la loi sur la presse en utilisant une application de diffusion en ligne d'une station de radio locale dont les fréquences ont été retirées. Elle a en outre recruté un journaliste recherché par la justice burundaise et dont le mandat international court toujours.

A ces manquements s'ajoute la diffusion dans ses éditions du 4, 5, 17 et 26 avril 2018, des informations jugées tendancieuses et contraires aux règles de la profession qui peuvent porter préjudice aux relations du Burundi avec les Nations Unies. Des informations qui selon le CNC dénotent d'un déséquilibre et d'un manque de vérification rigoureuse de sources. Il faut remarquer que ces mesures ont été prises par le bureau du CNC. Les dix membres non permanents du CNC n'ont pas été associés au débat dont les décisions étaient connues à l'avance.

D'autres médias comme la RFI ont aussi reçu une mise en garde pour ce que le CNC appelle traitement tendancieux et mensonger dans les informations sur le Burundi diffusées le 21 mars et le 25 avril 2018.

Après le référendum, RFI a aussi failli être frappée pour des informations diffusées et données par des auditeurs qui s'exprimaient sur le référendum. Deux radios locales Isanganiro et la CICB Fm + ont été averties pour manque de vérification rigoureuse des sources

### ***3. Convocation des responsables des médias***

Le CNC convoque tous azimuts des responsables des médias pour venir s'expliquer sur ceci ou cela. C'est le cas notamment des responsables de la radio Isanganiro et de la radio culture

## **C. Difficile accès aux sources**

Lors de la célébration de la journée internationale de la liberté de la presse, l'accès aux sources institutionnelles a été épinglée comme l'un des principaux facteurs qui entravent la profession de journaliste.

Le système de porte-paroles des institutions a été mis en avant comme un paravent qui empêche aux responsables à tous les niveaux de rendre des comptes.

Le système de réseaux sociaux, comme whatsapp et Twitter sont aussi utilisés à tous vents par les porte-paroles pour échapper aux questions gênantes des journalistes . Lorsque les journalistes appellent, l'un ou l'autre porte-parole, pour des éclairages sur un sujet donné, ils vous diront invariablement qu'ils ont communiqué sur twitter.

D'autres comme le porte-parole de la police vous demanderont d'écrire d'abord au ministre de la sécurité publique

De plus, certains porte-parole passent leur invitation, pour les différents évènements, par le canal d'un groupe whatsapp créé par le porte-parole du Ministère de la sécurité publique, qui réunit les journalistes et porte-paroles des institutions. Cependant, l'administrateur du groupe exclut les journalistes qu'il veut quand il veut surtout qu'ils ne publient pas des informations qui ne lui plaisent pas. Cela est arrivé aux journalistes du groupe de presse Iwacu, qui se sont vu tous exclus du groupe, plusieurs journalistes y ont également été exclus au cours de ce mois de mai 2018.

Malheureusement, les sources institutionnelles ne sont pas les seules à avoir tari. Par peur des représailles, la population s'est murée dans le silence et ose rarement s'exprimer sur des sujets d'intérêt national ou plus graves encore sur leurs propres problèmes.

## **Conclusion**

La situation des médias au Burundi est des plus délicates. La confiscation de l'espace public par le gouvernement, aucune tolérance de la voix dissonante n'est faite.

Les radios internationales qui étaient les plus suivies pour leur pluralisme ont été fermées. Celles qui ne l'ont pas encore été sont dans le collimateur du pouvoir via le CNC qui ne peut plus affirmer qu'il agit en toute indépendance. Pour forcer l'organe à agir dans le sens souhaité, l'ancien président Karenga Ramadhan qui avait un peu résisté à suspendre BBC et VOA a été viré. Le fidèle élève du pouvoir mis à la tête du CNC ne se le fera pas dire deux fois pour tout fermer et revenir à la case du monopartisme où seuls les médias gouvernementaux, des griots du pouvoir, fonctionnaient.